



CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 21 DÉCEMBRE 2021

Date d'affichage :
22 décembre 2021

Date de convocation :
14 décembre 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la en visioconférence, 1 Place du Martouret, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (le Maire).

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Rachid ANBAR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Mathilde BOURGIN

La séance a été levée à : 22H15

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 22H15.

N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Mathilde BOURGIN pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : TENUE DE LA RÉUNION EN DISTANCIEL

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la tenue à distance de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2021 par visioconférence conformément aux modalités du règlement approuvé par délibération du 18 décembre 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la présente communication.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur François CHATAING

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau de l'exercice 2020 de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 5 COMMUNICATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Rapporteur : Monsieur François CHATAING

- PREND ACTE du Compte-Rendu d'Activité de Concession 2020 d'ENEDIS relatif à la Concession de gestion et d'exploitation de la distribution publique d'électricité du Département de la Haute-Loire confiée par le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire à ENEDIS.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 6 COMMUNICATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL 2020 D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- PREND ACTE du Compte-Rendu d'Activité 2020 de GRDF de la Concession relative au service de distribution de gaz sur la commune du Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 7 DÉFENSE INCENDIE BELLE PLAINE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'UTILISATION ET DE RÉPARTITION FINANCIÈRE

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation et de répartition financière relative à la défense incendie du secteur Belle Plaine avec les communes d'Espaly-Saint-Marcel, de Vals-près-Le Puy et la SCOP FONTANILLE,
- APPROUVE la répartition financière de cette opération entre les signataires :

Espaly-Saint-Marcel	12 004,00 € HT
Le Puy-en-Velay	12 004,00 € HT
SCOP FONTANILLE	12 338,25 € HT
Vals-près-Le Puy	12 004,00 € HT
Montant total	48 350,25 € HT

- INSCRIT au budget la somme de 12 004,00 € H.T. au budget communal.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 VOIRIE CLASSÉE DANS LE DOMAINE COMMUNAL : INVENTAIRE

Rapporteur : Monsieur Jean-François EXBRAYAT

- PREND ACTE de la présente communication.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 PARKING SOUTERRAIN : RÉVISION DES TARIFS RANDONNEURS

Rapporteur : Monsieur Jean-François EXBRAYAT

- ADOPTE les nouveaux tarifs « randonneurs » pour le stationnement de véhicules au parking souterrain du Breuil, comme suit :
- Forfait stationnement 7 jours : 60 €,
 - Forfait stationnement 14 jours : 100 €,
 - Forfait stationnement 21 jours : 140 €,
 - Forfait stationnement 1 mois : 180 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 DÉCLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE AU PROFIT DE M. JOUSSERAND

Rapporteur : Monsieur Quentin PETIT

- DÉCIDE de la cession d'une emprise d'environ 12 m² à prélever sur la parcelle AY 411 sur la commune du Puy-en-Velay, surface à parfaire au vu d'un bornage à intervenir,
- ACCEPTE la cession de cette emprise au prix de 1 100 €, prix conforme à l'estimation de France Domaine du 23 mars 2021, frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 11 PASSAGE COUVERT DE LA DISTILLERIE : VALIDATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE

Rapporteur : Monsieur François CHATAING

- DÉCIDE de la mise en place d'une servitude pour autorisation de passage en propriété privée concernant le passage couvert de La Distillerie,
- APPROUVE la convention correspondante,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Aurélie CHAMBON ne participe pas au vote.

N° 12 DÉMOLITION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX À LYOUSSAC : AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur François CHATAING

- DONNE son accord à la démolition de deux pavillons situés à Lyoussac,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 SPL DU VELAY : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Rapporteur : Madame Emmanuelle VIALANEIX

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2020 de la SPL du Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 14 SEM DU VELAY : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2020 de la SEML du Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 15 COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (CLSPR) : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES

Rapporteur : Madame Emmanuelle VIALANEIX

- ACTE les désignations suivantes des membres titulaires et suppléants de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Représentants de la commune du Puy-en-Velay	- Jean-François EXBRAYAT Adjoint Qualité de Vie - Environnement - Catherine CHALAYE – Adjointe Vie Culturelle - Celline GACON – Conseillère municipale	-Baptiste MASSIN– Conseiller municipal - Brigitte BENAT– Conseillère municipale -Fabien SURREL– Conseiller municipal
Représentants des associations	- Hélène BONNET, représentante de la fondation du Patrimoine - Paul KAEPLIN représentant de l'association « Le Puy en Velay, ville d'art » - Jean MARTIN, représentant de la Société Pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France	- Bernard GALLAND - Françoise PANSIER - Jean-Luc ROUSSEL
Personnes qualifiées	- Mme Mireille SAHUC – Déléguée Territoriale (Direction Départementale des Territoires) - Nicolas TERRASSE, architecte - Eric ANDRON, représentant du CAUE (Conseil architecture urbanisme environnement)	- Mélanie MORIN Architecte DDT - Audrey CHAPUIS, architecte - Clément POUZET, architecte paysagiste conseil

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR : APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- PREND ACTE de l'avis favorable avec réserves du commissaire enquêteur,
- APPROUVE les modifications du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur tenant compte de l'avis favorable de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable du 25 février 2021 et de l'avis favorable avec réserves du commissaire enquêteur, celles-ci étant opposables dans le cadre des autorisations de construire à venir,
- SOLLICITE Monsieur le Préfet de la Haute-Loire pour prendre l'arrêté modifiant le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur pour ce qui concerne les modifications objet de l'enquête publique, tant ses pièces graphiques que textuelles,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- PREND ACTE de l'avis favorable sans réserves du commissaire enquêteur,
- APPROUVE le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 AIDES AUX OEUVRES DE VACANCES ET AUX SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE : PARTICIPATION

Rapporteur : Madame Maryline BRUN

- APPROUVE le montant des aides aux œuvres de vacances de 791,00 € (sept-cent-quatre-vingt-onze euros),
- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation : Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 19 DISPOSITIF "PROFESSION SPORT" : VERSEMENT DE L'AIDE À L'EMPLOI SPORTIF DE
JUILLET À DÉCEMBRE 2021**

Rapporteur : Madame Mathilde BOURGIN

- ACCORDE une subvention aux associations sportives, éligibles au dispositif «Profession Sport» pour un montant total de 7 043,71 € et sur la période du 1er juillet au 31 décembre 2021,

Associations	Intervenants	Nb heures par mois	Heures aidées par la Ville *	Taux Horaire	Aide Mensuelle	Aide de Juillet à Décembre
Union Sportive du Velay	EL BELGHITI Hassan	151,00	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
HOPC	DUREAU Romain	151,67	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
	FAURE Martin	151,67	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
ASM Gym Trampo	DUSSERE Bénédicte	108,79	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
	DESSERTINE Françoise	31,71	31,71	1,70 €	53,91 €	323,44 €
	THOLLET Benjamin	14,58	14,58	1,70 €	24,79 €	148,72 €
Velay Gym	ALARY Agathe	87,83	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
	FREDERIC Mélissa	85,50	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
Tennis club du Puy	OUDIN Jérémy	27,22	27,22	1,70 €	46,27 €	277,64 €
	SIMOND Christophe	10,57	10,57	1,70 €	17,97 €	107,81 €
	BOURRET Nicolas	26,66	26,66	1,70 €	45,32 €	271,93 €
	LIVEBARDON Louis	8,66	8,66	1,70 €	14,72 €	88,33 €
Arts Martiaux le Puy	MAJOT Laura	61,16	61,16	1,70 €	103,97 €	623,83 €
TOTAL		917,02	690,56		1 173,95 €	7 043,71 €
* plafonné à 85h par éducateur sans dépasser 170h maximum par club						

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Emmanuelle VIALANEIX et Monsieur Philippe RIBEYRE ne participent pas au vote.

N° 20 HALLE ALIMENTAIRE : APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LE DÉVELOPPEMENT, LA PROMOTION ET L'EXPLOITATION DE LA HALLE AVEC LE CANDIDAT RETENU

Rapporteur : Monsieur Jérôme EYNARD

- APPROUVE le choix de la Société les Halles Ponotes en qualité de concessionnaire pour une durée de 10 ans,
- APPROUVE les termes du projet de concession de service public pour le développement, la promotion et l'exploitation de la Halle Alimentaire du Puy-en-Velay et ses annexes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la concession de service public pour la concession de service public pour le développement, la promotion et l'exploitation de la Halle Alimentaire du Puy-en-Velay et à signer tous documents nécessaires à sa bonne exécution,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 8

François CHATAING Michelle CHAUMET Fabien SURREL Celine GACON Laurent JOHANNY
Catherine GRANIER-CHEVASSUS Jean-Williams SEMERARO Aurélie CHAMBON

N° 21 DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES DE DÉTAIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Monsieur Quentin PETIT

- FIXE à 5 le nombre de dérogations au repos dominical des commerces de détails pour l'année 2022,
- PRÉCISE la répartition par secteur d'activité, comme suit :

Commerces de détail automobile :

- 16 janvier 2022,
- 13 mars 2022,
- 12 juin 2022,
- 18 septembre 2022,
- 16 octobre 2022.

Commerces de détail de jeux et de jouets :

- 26 juin 2022,
- 27 novembre 2022,
- 4,11 et 18 décembre 2022,

Commerces de détail alimentaire :

- 26 juin 2022,
- 27 novembre 2022,
- 4, 11 et 18 décembre 2022,

Autres commerces de détail :

- 16 janvier 2022,
- 26 juin 2022,
- 27 novembre 2022,
- 11 et 18 décembre 2022.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 PLAN COMMERCE : ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL 4 PLACE EUGÈNE PÉBELLIER

Rapporteur : Monsieur Jérôme EYNARD

- DÉCIDE d'acquérir un ensemble commercial d'environ 110 m² situé sur la parcelle AT 57 (lots 30, 44 et 52) pour un montant de 80 000 € auxquels s'ajoutent les frais d'acte notarié,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document en lien avec cette acquisition.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : TARIFS 2022

Rapporteur : Monsieur Jérôme EYNARD

- ADOPTE les tarifs figurant dans le tableau ci-dessous :

Type d'activité et/ou emplacement		Base de calcul	Tarifs 2021	%	Tarifs 2022	
1	MARCHÉS Alimentaires	Place du Clauzel, Place du Martouret, Place Cadelade, Place du Marché Couvert, Place de la Halle, Rue Grenouillit, Rue Saint-Pierre, Rue Etienne Médicis, Place du Plot, faubourg Saint-Jean, place Eugène Pébellier, place Guitard-Gravejal	ml/jour	1,60 €	0,00	1,60 €
		Commerçants non-sédentaires abonnés à l'année	Réduct. sur tarif au ml	réduct. de 25%	0,00	réduct. de 25%
		Raccordement électrique	/marché	1,50 €	0,00	1,50 €
2	MARCHÉS Non-alimentaires	Quincaillerie, confections, confiseries, livres, bazar, etc	ml/jour	1,70 €	0,00	1,70 €
		Commerçants non-sédentaires abonnés à l'année	Réduct. sur tarif au ml	1,28 €	0,00	1,28 €
		Voitures neuves et d'occasion, Engins agricoles neufs et d'occasion	unité/jour	11,90 €	1,7	12,10 €
		Outils agricoles tractés ou portés	unité/jour	2,95 €	1,7	3,00 €
		Chanteurs, posticheurs, démonstrateurs, prestidigitateurs (encombrement théorique)	unité/jour	8,65 €	1,75	8,80 €
3	Vide-Greniers	Vide-greniers de la Ville	5 mètres	9,00 €	1,1	9,10 €
4	Camions de vente ambulante	Camions pizzas, foods trucks...	Forfait/jour	10,65 €	1,4	10,80 €
5	TOUSSAINT Fêtes et foires	TOUSSAINT				
		Fêtes de Toussaint – Cimetière				

	Rue Henri Pourrat – Vente de fleurs pour la Toussaint du 31 octobre au 1er novembre	ml/jour	000	1,65 €	3	1,70 €
	Foire de la Toussaint					
	Tarif spécial Foire de la Toussaint	ml/jour	533	5,50 €	1,9	5,60 €
	Frais de Publicité Foire de la Toussaint	/Forain	333	3,90 €	2,4	4,00 €
	Bétail – Foire de la Toussaint					
	Porcelets, Porcs, Veaux d'élevage, Moutons, chèvres, agneaux, chevreaux	unité/jour	222	1,90 €	2,80	1,95 €
	Boeufs, vaches, génisses, chevaux, poulains	unité/jour	333	3,40 €	1,45	3,45 €
6	Grands Evénements (ex. Roi de l'Oiseau)					
	Tarif spécial Commerçants non-sédentaires (produits alimentaires)	forfait de 6 m linéaires/jour	1111 000	112,00 €	1,87	114,10 €
	Type d'activité et/ou emplacement	Base de calcul	777% aaa	Tarif 2021 en euros	%	Tarif 2022 en euros
7	Licence IV Redevance licence IV appartenant à la Ville du Puy-en-Velay	/an	788 912	840 €	1,97	856,55 €
8	Publicité Redevance - Dispositif publicitaire - parking souterrain du Breuil	/an	788 90	5 181,62 €	1,75	5 272,30 €

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Rapporteur : Monsieur Philippe RIBEYRE

-AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les accords-cadre et toutes les pièces jointes avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 :

- le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC sise 10 ZA Lachamp-43260 Saint Pierre Eynac

- Lot n° 2 :

- le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC sise 10 ZA Lachamp-43260 Saint Pierre Eynac,

- EUROVIA DALA sise ZI Les Baraques – 43370 Cussac sur Loire,

- le groupement COLAS FRANCE/STPPV/ODTP 43 dont le mandataire est la société COLAS FRANCE sise Le Collet 43000 Polignac

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL : AVENUE DES BELGES

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le protocole transactionnel,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE la création de :
 - 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet,
 - 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet,
 - 1 poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE DU PUY- EN-VELAY ET LE C.C.A.S.

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE la création d'un Comité Social Territorial commun à la Ville et au CCAS,
- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 6, et le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 6

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Michelle CHAUMET

N° 28 LOTISSEMENT COSTE DEFERNE : CESSION DU LOT 17 À MONSIEUR FARAH - RÉGULARISATION

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE la cession du lot n° 17 du lotissement Coste Deferne au profit de Monsieur FARAH ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte,
- APPROUVE cette opération pour un montant de 45 € TTC/m², soit en fonction de la superficie acquise (962 m²) un total de 43 290 € TTC, frais en sus à la charge de l'acquéreur, et supérieure à l'estimation de France Domaine du 7 mai 2018,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 ALLIADE HABITAT - GARANTIE D'EMPRUNT : FINANCEMENT DU PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS "LES TERRASSES DE LA DENTELLE" - COMPLÉMENT DÉLIBÉRATION N°34 DU 17 SEPTEMBRE 2019

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ACCORDE à Alliage Habitat, sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 238.118,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 125767 constitué de 3 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

- S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec Alliage Habitat, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 TRANSFERT DE CHARGES : VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 30 SEPTEMBRE 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le rapport de CLECT du 30 septembre.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 EMBELLISSEMENT DE L'ESPACE PUBLIC - AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES MOURGUES ET DE LA RUE TRAVERSIÈRE DES MOURGUES : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ACCEPTE le principe de réaliser les travaux,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 HALLE DU MARCHÉ COUVERT : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Jérôme EYNARD

- APPROUVE le plan de financement actualisé relatif à l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 3

Catherine GRANIER-CHEVASSUS Jean-Williams SEMERARO Aurélie CHAMBON

N° 33 MISE EN LUMIÈRE DU PATRIMOINE EMBLÉMATIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Stéphane CLABAUX

- ACCEPTE le principe de réaliser les travaux de mise en lumière du patrimoine emblématique,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet, dont la convention relative aux modalités pratiques de mise en valeur patrimoniale du bâtiment de la Préfecture.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Contre : 5

Michelle CHAUMET Fabien SURREL Celine GACON Laurent JOHANNY Jean-Williams SEMERARO

N° 34 PASSAGE COUVERT DE LA DISTILLERIE : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ACCEPTE le principe de réaliser les travaux,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Aurélie CHAMBON ne participe pas au vote.

N° 35 ECOLE JEANNE D'ARC - RÉNOVATION : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ACCEPTE le principe de réaliser les travaux,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 ACQUISITION D'UN PANNEAU LUMINEUX : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Stéphane CLABAUX

- SOLLICITE un fonds de concours à la Communauté d'agglomération à hauteur de 50 % du reste à charge sur l'achat HT du panneau d'affichage, dont le montant prévisionnel s'élève à 33 456 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la Communauté d'agglomération du Puy en Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 26

Contre : 5

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY, Jean-Williams SEMERARO

Abstention : 2

Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Aurélie CHAMBON

N° 37 ASSOCIATION COEUR ET VIE 43 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- ATTRIBUE une subvention de 1 000,00 € à l'Association Cœur et Vie 43,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 CUISINE EN VELAY : ADOPTION DES NOUVEAUX TARIFS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de la Cuisine en Velay, incluant les prix ci-avant concernant l'entente intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2022, excepté pour les CFA dont les tarifs seront applicables à partir du 31 janvier 2022,
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour la mise en application de ces tarifs.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 RUE HENRI POURRAT : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX FONDS DE CONCOURS DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU) AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours par la Commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans le domaine de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) pour les travaux de rénovation des réseaux unitaires d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue Henri Pourrat,
- APPROUVE le versement de fonds de concours à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay correspondant à 50 % des coûts supportés par la Communauté d'agglomération, à hauteur de 17 000 € H.T pour les travaux de la rue Henri Pourrat,
- INSCRIT la somme de 17 000 € H.T au budget primitif 2022.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE la Décision Modificative n° 3/2021 du Budget Principal.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

N° 41 VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE le principe d'application de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2022 les dépenses d'investissement ci-dessus, dans la limite des sommes indiquées soit 2 330 000,00 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 22 décembre 2021 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire



Michel CHAPUIS

